

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission du cinéma instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle

A.M. 01-09-2021

M.B. 20-09-2021

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4, 20 et 21 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission du cinéma instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Considérant la démission de Madame Marion Hallet, membre suppléant, en date du 05 novembre 2020 ;

Considérant la démission de Monsieur Hervé le Phuez en date du 31 janvier 2021 et le décès de Monsieur Bernard De Dessus Les Moustier en date du 17 février 2021 ;

Considérant qu'en raison de cette démission et de ce décès, les mandats de membres suppléants respectivement attribués à Messieurs Thibaut Quiryren et Amel Bouzid deviennent effectifs ;

Considérant l'appel complémentaire à candidatures publié le 26 avril 2021 en vue de compléter les organes consultatifs instaurés en application du décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant les candidatures de Mesdames et Messieurs :

BRUYELLE Nicolas

DEL PUPPO Alicia

HOTTART Laurence

MARTIN Bastien

OUACHEN Mohamed

Considérant que toutes ces candidatures ont été introduites dans le délai prévu par l'article 6 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 susmentionné ;

Qu'elles sont toutes recevables en ce qu'elles répondent au prescrit de l'article 5 § 4 dudit arrêté ;

Considérant la comparaison des titres et mérites des candidat.e.s effectuée conformément au prescrit de l'article 7 § 1er de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 et annexée au présent arrêté, ainsi que les avis remis par les fédérations professionnelles reconnues conformément à l'article 7 § 2 de ce même arrêté ;

Considérant que la comparaison des titres et mérites a été effectuée au regard de la nécessité de respecter les équilibres suivants :

- le nombre de membres repris pour chacune des cinq catégories professionnelles qui composent la commission
- l'équilibre des sous-catégories professionnelles dans chaque catégorie
- l'équilibre entre les hommes et femmes dans chaque catégorie professionnelle
- la nécessité de disposer de membres ayant des connaissances dans tous les secteurs devant être gérés par la commission cinéma : courts et longs métrages, fictions, animations et documentaires, exploitation, distribution, ateliers, structures de diffusions, organisations de festivals, plateformes VOD;
- le renouvellement de la commission tout en veillant à conserver certains anciens membres pour assurer la continuité.

Considérant qu'au regard des éléments repris dans le tableau annexé au présent arrêté, les conditions pour être nommé et prévues, par les articles 3, 4 et 20, 5° du décret du 28 mars 2019 et par l'article 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle, sont remplies par MM. BRUYELLE Nicolas et MARTIN Bastien ;

Que les intéressés peuvent valablement être désignés,
Arrête :

Article 1er. - L'article 1er de l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission du cinéma instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

«Sont nommés membres de la commission du cinéma pour une durée de trois ans :

	Effectifs	Suppléants
	1° en qualité d'experts en production et diffusion cinématographique et audiovisuelle, en particulier dans l'exercice de la profession d'auteur ou de comédien	
	D'ADESKY Jonas BERGMAN Marta DEMUYNCK Arnaud DECARPENTRIES Bulle DIAZ César KRAJNOVIC Jasna LAFOSSE Joachim LECLERE Kadija LEGUEBE Charles MALANDRIN Guillaume MARRE Emmanuel NOELS Delphine PAULICEVICH Anne PERELMUTER Vivianne SCHOUKENS Sophie SHANK John SIROT Ann TILQUIN Boris UGEUX Jean-Benoît	ANDRIEN Jean-Jacques BIER Michael CRATZBORN Véronique DE VOGHEL Gilles DOIGNON Géraldine DOYEN Martine LAMBERT David LEVY-MORELLE Anne MC NEESE Bérangère MUNOZ GOMEZ Pablos PIROT François REUMONT Margot RICHARD Salomé RIDOLFI Achille VAN de VORST Guérin VAN ELMBT Amélie VAN ZUYLEN Thomas WANDEL Laura YOON Sung A

	Effectifs	Suppléants
2° en qualité d'experts en production et diffusion cinématographique et audiovisuelle, en particulier dans l'exercice de la profession de producteurs d'oeuvres audiovisuelles et en matière d'ateliers d'accueil, de production audiovisuelle et d'écoles		
	BARBE Martine BOURNONVILLE Valérie COMMENGE Eve BOUZID Amel ESPARBES Julie FRERES Julie GONZALES Jesus LEMAIRE Alice LHOEST Stéphane LIBERT Gwennaelle MAHY Christelle ROELANTS Stephan SCHELENZ Sebastian SPRIMONT Géraldine IFFLAND STETTNER Anton TAVIER Vincent TELLIN Jérôme TOMSON Delphine TOUSSAINT Philippe	ARCACHE Christopher BIBAS Cyril BORGEAUD David MARTIN Bastien CHANIAL Gilles CHAPELLE Virginie DOPCHIE Thibaut GARBAR Elisa GHIZZARDI Sergio HOUBEN Caroline LEMAL Geneviève MELEBECK Julien PIREAUX Christine ROLAND Benoît TERLINCHAMP Vincent TRUC Isabelle VOLKENNER Marie-Sophie WIKLER Sarah ZALCKMAN Gregory
3° en qualité d'experts en diffusion cinématographique et audiovisuelle, en particulier dans l'exercice de la profession de distributeur d'oeuvre audiovisuelle, d'exploitant de salles de cinéma, de vendeur d'oeuvres audiovisuelles ou d'organisateur de festivals		
	BEYENS Karin DEKEYSER Tanguy GILSON Nicolas HABRAN Daniel LEONET Clara QUIRYNEN Thibaut LEU Pamela TINCA Livia VERKAEREN Thomas	BATTISTONI Claire BOZZO Freddy FESTRE Marina GONDRE Martin LEMAIRE Catherine BRUYELLE Nicolas ROSSINI Katia VIDANOVSKI Daniella WINBERG Jean-Pierre
4° en qualité d'experts en production et diffusion cinématographique et audiovisuelle, en particulier dans les métiers techniques de l'audiovisuel		
	BOUCART Nicolas CAPELLE Louis-Philippe GOURMEL Virginie KEYEUX Damien MAMOSA Lenda SURDEJ Virginie VANDENDRIESSCHE Philippe ZIMMERLIN Carine	BOUCQUEY Renaud DELVOYE Nathalie GALLEGO Florian PIEDBOUEF Marika PIETTE Vincent SAERENS Nastasja TAMBOUR Caroline TOULEMONDE Mathieu

	Effectifs	Suppléants
	5° en qualité d'experts en matières culturelles exerçant notamment une activité de journaliste dans la presse cinématographique ou culturelle ou d'enseignant ou d'écrivain, d'acteur ou d'auteur de théâtre ou oeuvrant dans le monde littéraire	
	BURESI Catherine CLINCKAERT Olivier COLLIGNON Stéphane DE LAMALLE Patrick DOMENACH Elise ENGELEN Aurore LEONET Rudy LEVIE Joëlle MASTOROU Elli ROISIN Bernard	AVENIA Michaël CARLIER Abel DANDOY Jeanne DURET Juliette GRINNAERT Olivier / HAMERS Jeremy LAHBIB Hadja MARION Philippe RITTER Jennifer

Article 2. - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 1er septembre 2021.

B. LINARD